

PAR COURRIEL

Montréal, le 21 décembre 2023

Objet : Votre demande d'accès aux documents

,

La présente est pour vous informer que le 18 décembre 2023, nous avons rempli votre sondage, en ligne, et nous vous transmettons les résultats. Ce sondage visait à obtenir les informations suivantes :

- le nombre de minorités visibles, de personnes noires et d'Autochtones au sein d'organisations québécoises à travers un [questionnaire Jotform](#).

Malheureusement, nos données concernant les minorités visibles ne nous permettent pas d'identifier les personnes appartenant spécifiquement à des communautés noires.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note relative à l'exercice de ce recours.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, , l'expression de nos meilleurs sentiments.

Original signé par :

Marie-Claude Laberge
Substitut à la responsable de l'accès à l'information
et de la protection des renseignements personnels

Pièces jointes

Québec (siège)
900, place d'Youville, bureau 700
Québec (Québec) G1R 3P7
Téléphone : 418 644-7777
Sans frais : 1 800-463-1591
Télécopieur : 418 644-6443

Montréal
500, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 18.200
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : 514 873-7188
Sans frais : 1 800 361-9593
Télécopieur : 514 873-6778



Questionnaire sur la représentativité dans les organismes publics du Québec

1. Veuillez entrer le nom complet de l'organisme. Tribunal administratif du travail
2. Quel est le secteur d'activité principal de l'organisme? Justice, droit, exécutif
3. Dans quelle(s) région(s) administrative(s) votre organisme a-t-il des activités? Toute la province de Québec
4. Disposez-vous de données sur le nombre de personnes s'identifiant comme minorités visibles qui travaillent au sein de l'organisme? Oui et l'organisme souhaite les partager.
5. Disposez-vous de données sur le nombre de personnes s'identifiant comme Noires qui travaillent au sein de l'organisme? Non, l'organisme ne peut donc pas les partager.
6. Disposez-vous de données sur le nombre de personnes s'identifiant comme Autochtones qui

travaillent au sein de
l'organisme?

7. Ce tableau concerne
le personnel au sein de
votre organisation.
Veuillez le remplir en
indiquant combien de
personnes
correspondent à chaque
catégorie dans votre
organisme.

	Nombre total	Minorités visibles	Noir.e.s	Autochtones
Personnes qui travaillent au sein de votre organisme	550	51	ND N/A	2
Cadres: l'ensemble des employé.e.s de votre organisme qui prennent les décisions au sein de votre organisme	20	3	ND N/A	0
Professionnel.le.s: l'ensemble des employé.e.s de votre organisation ayant une formation dans les domaines liés à leurs fonctions	ND N/A	ND N/A	ND N/A	ND N/A
Autres employé.e.s: tout autre employé.e faisant partie de votre organisme qui n'a pas été comptabilisé.e comme cadre ou professionnel.e.	ND N/A	ND N/A	ND N/A	ND N/A

8. Ce tableau concerne
le personnel au sein de
votre direction des
ressources humaines
(DRH) ou son équivalent.
Veuillez remplir le

	Nombre total	Minorités visibles	Noir.e.s	Autochtones
--	-----------------	-----------------------	----------	-------------

tableau suivant en indiquant combien de personnes correspond à chaque catégorie au sein de la DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES.

Personnes qui travaillent au sein du département des ressources humaines (DRH)	12	3	0	0
Cadres : l'ensemble des employé.e.s de votre organisme qui prennent les décisions au sein de l'unité des ressources humaines.	1	1	0	0
Professionnel.le.s : l'ensemble des employé.e.s de l'unité des ressources humaines ayant une formation dans les domaines liés aux ressources humaines.				
Autres employé.e.s: tout autre employé.e faisant partie de l'unité des ressources humaines qui n'a pas été comptabilisé.e comme cadre ou professionnel.e.				

9. Merci d'indiquer le numéro de téléphone d'une personne à

contacter en cas de
question.

10. Courriel de la
personne qui a rempli la
demande d'accès à
l'information.